



Mairie de  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 26 juillet 2022

### Délibération n° 2022-069

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/07/2022.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie – DIERS Thierry - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – PIETERS Marc - VENANT Frédéric.

Absents excusés : MM. DARMON Alexandre ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

### Finances locales – Divers

#### Réparation du clocher de l'église – Aide financière du département – Convention à intervenir

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réparation du clocher de l'église avait fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental.

En commission permanente du 13 mai 2022, il a été attribué une aide financière d'un montant maximum de 1 809.00 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 12 060.74 € hors taxe.

Le conseil départemental a transmis la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix POUR,

- D'autoriser le maire à signer la convention d'aide financière afin de recevoir la subvention attribuée.

Publication du 27-07-2022  
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20220726-2022\_069  
Reçu le 29-07-2022